

Commission des dynamiques territoriales
Commission du Territoire d'action Nord
Commission du Territoire d'action Ouest
Commission du Territoire d'action Sud
Commission du Territoire d'action de l'Eurométropole

65510 - Fonds de solidarité communale

**Contrats départementaux de développement territorial
et humain - Proposition d'attribution de subventions au
titre du Fonds de solidarité communale, du Fonds
d'urgence et du Fonds d'innovation et d'approbation des
termes des projets de conventions financières**

CP/2020/098

Service chef de file :

E2 - Direction des finances et de la commande publique

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des aides départementales aux Communes dans le cadre des contrats départementaux, au titre du Fonds de solidarité communale, du Fonds d'urgence et du Fonds d'innovation et d'approuver les termes des projets de conventions financières annexées au présent rapport, pour un montant total de 4 777 981,00€.

I – RAPPEL DES PRINCIPAUX CRITERES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE COMMUNALE

Par délibération du 20 mars 2017 (CD/2017/004), le Conseil Départemental a approuvé les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale. Celui-ci a pour vocation d'aider les Communes à financer les investissements indispensables à la vie locale, à raison d'un seul et unique projet par Commune sur la durée du mandat municipal.

Par délibération du 11 décembre 2017 (CD/2017/077), le Conseil Départemental a défini, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé des contrats départementaux de développement territorial et humain, les enjeux prioritaires des quatre territoires d'actions (Ouest, Nord, Sud, Eurométropole de Strasbourg).

L'aide du Département au titre du Fonds de solidarité communale plafonnée à 100 000 euros est calculée en référence au lieu d'implantation du projet, sur la base du taux modulé de la Commune en vigueur au moment du dépôt de la demande de subvention. La subvention sera versée sur présentation par le maître d'ouvrage des factures de travaux acquittées.

L'attribution d'une subvention au titre du Fonds de solidarité communale exclut l'attribution d'une contribution du Département au titre du Fonds de développement et

d'attractivité et du Fonds d'innovation territoriale pour un autre projet porté par la Commune.

Par délibération du 11 décembre 2017 (CD/2017/077), le Conseil Départemental a décidé que l'approbation des contrats départementaux de développement territorial et humain par les conseils municipaux constituait un préalable à la contractualisation de projets et au financement de ces derniers par le Département du Bas-Rhin.

Par délibération du 26 mars 2018 (CD/2018/001) le Conseil Départemental a décidé de compléter les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale notamment pour les projets de voirie, offrant la possibilité à une Commune de faire bénéficier, à sa place, l'EPCI dont elle est membre dès lors que cet EPCI est compétent pour ce qui concerne la voirie.

Par délibération du 24 juin 2019 (CD/2019/045) le Conseil Départemental a décidé de compléter et préciser les modalités de gestion du Fonds de solidarité communale notamment pour les projets de création, de réhabilitation, de rénovation d'un équipement sportif porté par une association, offrant la possibilité à une Commune de faire bénéficier, à sa place, l'association.

II – PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Les demandes déposées par les Communes suivantes au titre du Fonds de solidarité communale figurent dans les tableaux ci-après.

Pour leurs projets respectifs, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer au titre du Fonds de solidarité communale les aides départementales suivantes :

- Sur le Territoire Eurométropole de Strasbourg :

Commune	Projet	Montant éligible	Montant Proposé
COMMUNE DE VENDENHEIM	rénovation de l'éclairage public	418 943,92	62 842,00
COMMUNE D'ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	reconstruction et extension de l'école élémentaire	6 445 713,00	100 000,00
COMMUNE DE LIPSHEIM	agrandissement des équipements sportifs mis à disposition du club de foot	447 250,00	89 450,00
COMMUNE D'OSTHOFFEN	transformation de la salle des sports	474 981,00	100 000,00
Sous total			352 292,00

Sur le Territoire Ouest :

Attributaire	Projet	Montant éligible	Montant Proposé
COMMUNE DE FESSENHEIM LE BAS	rénovation complète de l'Eglise	178 642,08	67 884,00
COMMUNE DE FURDENHEIM	travaux de voirie - Aménagement de la Rue du Stade	265 104,15	84 834,00
COMMUNE DE RINGENDORF	création d'une salle polyvalente	1 201 242,00	100 000,00
COMMUNE DE DURNINGEN	travaux de réfection et d'aménagement des voiries communales	242 590,60	97 037,00
COMMUNE DE PFULGRIESHEIM	travaux d'aménagement des voiries communales	383 684,00	100 000,00
COMMUNE DE SCHWINDRATZHEIM	travaux d'aménagement de la RD 421 (Ouest) - rue Général Leclerc	593 883,00	100 000,00
COMMUNE D'ESCHBOURG	rénovation de l'église catholique de Graufthal	293 500,00	100 000,00
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE DRULINGEN ET ENVIRONS	renforcement du réseau d'eau potable de la Commune de GOERLINGEN	203 000,00	77 140,00
COMMUNE DE DURSTEL	travaux de sécurisation de voirie	239 900,00	81 566,00
COMMUNE DE BETTWILLER	sécurisation du réseau d'eau potable	10 850,05	2 496,00
COMMUNE DE THAL DRULINGEN	travaux d'aménagement de sécurité des entrées d'agglomération	56 338,00	14 085,00
COMMUNE D'OTTWILLER	travaux de réfection des voiries communales	45 350,00	17 233,00
COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG VIGNOLE	construction d'un hall sportif pour la Commune d'ISSENHAUSEN	1 150 000,00	100 000,00
COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG VIGNOLE	construction d'un hall sportif pour la commune de SCHERLENHEIM	1 150 000,00	100 000,00
COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG VIGNOLE	construction d'un hall sportif pour la commune de WICKERSHEIM-WILSHAUSEN	1 150 000,00	100 000,00
COMMUNE DE RIMSDORF	travaux de sécurisation et mise aux normes PMR de la voirie - Rue Principale et Rue Sainte Barbe	700 032,50	84 004,00
COMMUNE DE BUTTEN	travaux de rénovation énergétique de la toiture de la salle polyvalente	361 650,00	100 000,00
COMMUNE DE WEINBOURG	travaux de mise aux normes du terrain de football	76 119,50	24 359,00
COMMUNE DE KLEINGOEFT	réfection du sol de l'église	15 360,00	5 223,00
COMMUNE DE STEINBOURG	travaux de réhabilitation de l'immeuble HESCHUNG dans le centre du village	395 682,00	47 482,00
COMMUNE DE LOCHWILLER	travaux d'aménagement des voiries communales	148 080,00	59 232,00
COMMUNE DE ROMANSWILLER	travaux d'aménagement des voiries communales	327 615,00	100 000,00
COMMUNE DE GOTTENHOUSE	travaux de réfection du plafond de l'église	9 152,04	3 295,00
COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG VIGNOLE	travaux de voirie et d'aménagements de sécurité à ZEINHEIM	142 926,50	54 313,00
COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG VIGNOLE	travaux de voirie et d'aménagements de sécurité - Rue Principale RD 225 à TRAENHEIM	284 915,00	91 173,00
		Sous total	1 711 356,00

Sur le Territoire Nord :

Commune	Projet	Montant éligible	Montant Proposé
COMMUNE DE DALHUNDEN	extension du parcours découverte	36 000,00	10 800,00
COMMUNE DE ROESCHWOOG	travaux de rénovation de la médiathèque	111 619,00	29 021,00
COMMUNE DE SCHIRRHEIN	construction d'un hall de stockage destiné aux associations intercommunales des communes de Schirrhein et de Schirrhoffen	165 898,89	53 088,00
COMMUNE DE KURTZENHOUSE	réhabilitation et rénovation d'un ancien bâtiment	650 915,00	100 000,00
COMMUNE DE WITTERSHEIM	travaux d'aménagement de la rue des Vignes	134 000,00	41 540,00
COMMUNE DE WAHLENHEIM	création d'une aire intergénérationnelle	346 000,00	100 000,00
COMMUNE DE MORSBRONN LES BAINS	réaménagement de la rue des Vignes	340 638,00	100 000,00
COMMUNE DE KUTZENHAUSEN	travaux de réfection de voirie à Oberkutzenhausen, rue de la Forêt	276 000,00	82 800,00
COMMUNE DE REICHSHOFFEN	travaux de réaménagement de la voirie et de l'éclairage public des rues d'Alsace et des Pruniers à Nehwiller	290 648,40	55 224,00
COMMUNE DE GUMBRECHTSHOFFEN	réaménagement de la rue d'Uhrwiller - entrée Ouest et carrefour rue d'Engwiller	423 250,00	100 000,00
COMMUNE DE FORSTHEIM	travaux de rénovation de l'église Saint-Nicolas	161 543,72	64 618,00
COMMUNE D'ENGWILLER	réhabilitation d'un ancien corps de ferme et création de 2 logements sociaux	350 000,00	100 000,00
COMMUNE DE BITSCHHOFFEN	travaux de rénovation de la salle des fêtes	55 467,06	14 422,00
COMMUNE DE LAUBACH	travaux de voirie et réfection de l'éclairage public	171 439,00	63 433,00
COMMUNE DE MERTZWILLER	réhabilitation de l'ancienne maison du meunier	240 000,00	52 800,00
COMMUNE DE WALBOURG	travaux de voirie pour l'aménagement de diverses rues,	331 355,00	100 000,00
COMMUNE D'INGOLSHEIM	rénovation du parc d'éclairage public en LED	50 000,00	20 000,00
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE RIEDELTZ	travaux de renforcement des réseaux d'adduction d'eau dans la rue Principale à CLEEBOURG	430 000,00	100 000,00
COMMUNE DE NIEDERROEDERN	travaux de renouvellement de l'éclairage public Rue de Bellac	259 000,00	75 110,00
COMMUNE DE SEEBACH	travaux de voirie rue de la Paix et rue de la Haute Vienne	763 165,85	100 000,00
		Sous total	1 362 856,00

Sur le Territoire Sud :

Commune	Projet	Montant éligible	Montant Proposé
COMMUNE DE HIPSHEIM	création d'une salle associative	205 520,78	65 767,00
COMMUNE DE WITTERNHEIM	travaux d'aménagement de l'entrée ouest	142 979,87	51 473,00
COMMUNE DE SCHAEFFERSHEIM	construction d'une nouvelle école primaire	86 043,00	19 790,00
COMMUNE DE RHINAU	travaux de réaménagement de la rue d'Enghien	117 834,70	11 784,00
COMMUNE DE GRIESHEIM PRES MOLSHEIM	travaux de réfection de l'enrobé dans diverses rues	67 220,00	17 478,00
COMMUNE DE FLEXBOURG	rénovation du bâtiment communal	130 493,72	46 978,00
COMMUNE DE DUTTLENHEIM	travaux de réhabilitation et d'extension du foyer culturel	2 620 000,00	100 000,00
COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM	restructuration et extension de l'école élémentaire	3 324 225,47	100 000,00
COMMUNE DE DORLSHEIM	mise en place d'un ascenseur et d'une chaufferie au groupe scolaire	238 050,00	33 327,00
COMMUNE D'INNENHEIM	construction d'un bâtiment pour le stockage de matériel éducatif et associatif	113 446,00	28 362,00
COMMUNE DE ROSENWILLER	travaux de réalisation d'un hall ouvert	318 400,00	100 000,00
COMMUNE DE PLAINE	travaux de voirie chemin d'Almingoutte et chemin de Hirgoutte	508 000,00	100 000,00
COMMUNE DE LA BROQUE	réhabilitation de la salle des Fêtes	350 000,00	98 000,00
COMMUNE DE MUHLBACH SUR BRUCHE	travaux de voirie et d'alimentation en eau potable rue de la Forêt	82 258,80	23 033,00
COMMUNE DE DINSHEIM SUR BRUCHE	rénovation de l'éclairage public	24 997,44	7 250,00
COMMUNE DE WISCHES	travaux d'aménagement extérieurs de la zone de sport et de loisirs	1 167 050,00	100 000,00
COMMUNE DE BASSEMBERG	travaux d'éclairage public	23 940,00	8 619,00
COMMUNE D'OBERHASLACH	rénovation de la salle polyvalente	86 503,00	25 086,00
COMMUNE DE DIEFFENBACH AU VAL	restructuration du bâtiment Mairie-Ecole	335 060,00	100 000,00
COMMUNE DE HEILIGENSTEIN	construction d'un groupe scolaire	1 262 000,00	100 000,00
COMMUNE DE MITTELBERGHEIM	travaux de restauration du patrimoine	68 360,47	13 673,00
COMMUNE DE DAMBACH LA VILLE	création d'une chaufferie bois et de la construction d'un hall de stockage avec pellets	244 500,00	46 455,00
COMMUNE D'EICHHOFFEN	mise en place d'un préau dans la cour de l'école élémentaire	24 537,00	7 362,00
COMMUNE DE KRAUTERGERSHHEIM	restructuration de l'ancienne école et d'un bâtiment communal en maison des associations	531 200,00	90 304,00
COMMUNE D'ELSENHEIM	travaux d'aménagement, rénovation et mise en valeur d'un local associatif	5 904,50	1 654,00
COMMUNE DE HESSENHEIM	construction d'un hall de stockage associatif	43 370,70	13 879,00
Sous total			1 310 274,00

Ces Communes ont confirmé que le projet présenté sera le seul et unique projet pour lequel elles solliciteront le Département au titre des contrats départementaux de développement territorial et humain sur la période du mandat municipal.

Ces mêmes Communes ont également approuvé les enjeux prioritaires de leur territoire d'action ainsi que les contrats départementaux de développement territorial et humain correspondants.

La subvention proposée pour le projet « construction d'un bâtiment pour le stockage de matériel éducatif et associatif » porté par la Commune d'Innenheim annule et remplace la subvention de 6 058,00€ votée pour cette même Commune le 10/02/2020 (délibération n°CP/2020/007) pour le projet « travaux d'aménagement de voirie et de rénovation de l'éclairage public ».

Les Commissions territoriales concernées ont émis un avis favorable à ces propositions.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention financière à conclure entre le Département et les Communes figurant dans les tableaux ci-dessus et d'autoriser le Président à signer ces conventions.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FSC 2018/1	G 2018 2021 Fonds de Solidarité Communale	50 000 000,00 €	31 773 652,77 €	4 736 778,00 €

III – ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DE FONDS D'URGENCE

La Commune de Wissembourg le 31 mai 2018, et la Commune de Gresswiller le 7 juin 2018 ont subi d'importants dégâts causés par les inondations et coulées de boues. Elles ont été classées en état de catastrophe naturelle au Journal Officiel du 27 juillet 2018.

Lors de sa séance du 20 juin 2016 (CD/2016/098) le Conseil Départemental a décidé de s'engager aux côtés des Communes sinistrées en leur versant une aide financière exceptionnelle.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer au titre du Fonds d'urgence les aides départementales suivantes :

Attributaire	Libellé	Montant Proposé
COMMUNE WISSEMBOURG DE	aide exceptionnelle du département aux communes déclarées en état de catastrophe naturelle par l'Etat	21 949,00 €
COMMUNE GRESSWILLER DE	aide exceptionnelle du département aux communes déclarées en état de catastrophe naturelle par l'Etat	14 281,00 €

Les Commissions territoriales concernées ont émis un avis favorable à ces propositions.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FDSURGENCE 2019/1	G 2019 Fonds d'urgence	500 000,00 €	240 614,55 €	36 230,00 €

IV- REALISATION D'UNE ETUDE PREALABLE DE BESOIN DANS LE CADRE D'UN OU PLUSIEURS PROJETS DE RESIDENCES SENIORS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG VIGNOLE

La Communauté de Communes Mossig Vignoble réfléchit à la création d'une ou plusieurs résidences seniors sur son territoire. Cette démarche associe, très en amont du projet, les Communes du territoire et le Département.

Afin d'évaluer la pertinence de ce projet, d'accompagner les communes dans leur consolidation, et conformément au cahier des charges départemental « Résidences seniors 2^{ème} génération », il a été souhaité la réalisation d'une étude préalable de besoins et d'opportunité.

L'objectif de cette étude est de disposer d'un diagnostic précis des attentes des seniors, des besoins du territoire, de l'offre de services déjà déployée et de définir le ou les projets les mieux adaptés.

Elle sera conduite autour de quatre axes essentiels :

- Un portrait/diagnostic des seniors à l'échelle du périmètre pressenti ;
- Une analyse de l'offre de réponse actuelle à destination des seniors ;
- L'expression des besoins des seniors du territoire (via une enquête effectuée auprès des habitants) ;
- Un accompagnement des élus dans la construction du projet de la future résidence seniors.

Le coût de l'étude est estimé à 19 890,00 € TTC. La Communauté de Communes Mossig Vignoble et les 14 Communes, membres de l'équipe projet, se sont engagées à hauteur de 75% du coût réel de l'étude:

POTENTIELS FINANCEURS	REPARTITION DU COUT DE L'ETUDE
Communauté de communes Mossig Vignoble	7 458,50 €
14 Communes membres de l'équipe projet	7 458,50 €
Département du Bas-Rhin	4 973,00 €

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention d'un montant de 4 973,00€ à la Communauté de Communes Mossig Vignoble, soit 25% du coût total de l'étude, conformément aux critères de financement du fonds d'innovation territoriale du contrat départemental (délibération n° CD/2017/004 du 20 mars 2017).

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention afférente à conclure entre le Département et la Communauté de Communes Mossig Vignoble, maître d'ouvrage de l'étude.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP-DM-Reports)	Crédits disponibles non engagés	Montant proposé
45818	65 - 65734 - 53	10 000,00 €	10 000,00 €	4 973,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide:

- d'attribuer des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de 4 736 778,00 €, aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;

Il est précisé que la subvention proposée pour le projet « construction d'un bâtiment pour le stockage de matériel éducatif et associatif » porté par la Commune d'Innenheim annule et remplace la subvention de 6 058,00€ votée pour cette même Commune le 10/02/2020 (délibération n°CP/2020/007) pour le projet « travaux d'aménagement de voirie et de rénovation de l'éclairage public ».

- d'attribuer des subventions au titre du Fonds d'urgence pour un montant total de 36 230,00 €, aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;

- d'approuver les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et les Communes, figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération conformément au modèle joint en annexe ;

- d'autoriser son Président à signer les conventions à conclure avec les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération ;

- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Ouest, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de réalisation d'une étude des besoins et de faisabilité dans le cadre d'un ou de projets de

résidence seniors porté par la Communauté de Communes Mossig vignoble ;

- d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale de 4 973,00€ représentant 25% du coût de l'étude à la Communauté de Communes Mossig vignoble en vue de la réalisation de l'étude précitée ;

- d'approuver les termes du projet de convention afférente à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes Mossig Vignoble, porteur du projet ;

- d'autoriser son Président à signer cette convention, jointe en annexe à la présente délibération.

Strasbourg, le 30/04/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY